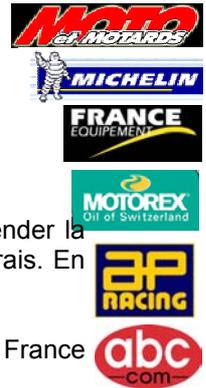




# Règlement 2004



Cette formule de promotion KTM a pour objet de permettre au plus grand nombre d'appréhender la compétition moto en général et la discipline du Supermotard en particulier, et ce, à moindre frais. En parallèle, elle se veut révélatrice de jeunes talents.

Le **TROPHÉE KTM SUPERMOTARD** se déroulera sur plusieurs courses du Championnat de France et d'Europe de Supermotard au sein même des catégories Open SM 650 ou SM 650.

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

**KTM-SPORTMOTORCYCLE FRANCE**, filiale de KTM SPORMOTORCYCLE AG, en partenariat avec la société **ABC Communication**, promoteur du Championnat de France de Supermotard organise le Trophée KTM pour la saison sportive 2004. Celui-ci est placé sous l'égide de la FFM et bénéficie de l'aide logistique de chaque moto club organisateur de l'épreuve concernée. Le personnel de ABC Communication assurera la gestion et l'assistance administrative et technique de chaque épreuve à l'espace d'accueil et de rencontre du **KTM TROPHÉE SUPERMOTARD**.

## ARTICLE 2 – MOTOS ADMISES

Seuls les modèles **660 SMC 2003, 2004 et 625 SMC 2002 et 2004** importés par KTM France et vendus par son réseau officiel, sont admises à participer au **KTM TROPHÉE SUPERMOTARD**. Ces modèles devront respecter la philosophie du Trophée et rester le plus proche de leur configuration d'origine et n'intégrer que les modifications admises par le règlement du Trophée. Et ce, dans les règles techniques définies ci-après et en conformité avec le règlement technique du Championnat de France de Supermotard. Les fonds de plaque de ces motos seront de couleur jaune avec numéros noirs. Les numéros de course seront attribués à l'année à partir de la première épreuve. Toutes les motos devront être présentées aux contrôles administratifs et techniques de chaque épreuve le vendredi après-midi de 14 à 20 h ou le samedi matin de 7 à 9h30 exclusivement conformément au règlement FFM SUPERMOTARD.

## ARTICLE 3 – PILOTES ADMIS

Le Trophée est accessible à partir de 16 ans. Seuls les pilotes titulaires d'une licence nationale seront admis. Les 20 premiers pilotes du classement SM 650, et/ou SM 450 de ces trois dernières années (2003,2002,2001) ainsi que le vainqueur du Trophée KTM Supermotard 2003 ne seront pas admis. Tout comme les pilotes enduro inscrits en catégorie Inter, les pilotes de motocross niveau Elite et les pilotes issus du Championnat de France Open/SBK (les 10 premiers SBK, Supersport, 125 et 250 cm3 des trois saisons écoulées). Tout autre pilote qui échapperait à ces critères mais qui apparaîtrait comme susceptible d'intégrer cette liste de notoriété, verrait sa candidature examinée conjointement par KTM France et ABC Communication. Les deux parties se réservent le droit de refuser l'inscription d'un pilote sans avoir à fournir d'explication, à l'intéressé.





#### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement à cette formule de promotion s'élève à **150,00 €** et doivent être adressé à **ABC COMMUNICATION**. Pour ce faire un règlement par chèque à l'ordre de ABC COMMUNICATION sera exigé. Outre l'enregistrement effectif de l'inscription au Trophée KTM, ce paiement comprend :

- Un week-end de stage de pilotage KTM\* animé par Gilles SALVADOR sur le circuit de BELMONT sur RANCE (12 - Aveyron) le 11 et 12 Mars,
- Dotation générale précisée et retournée à réception engagement.
- Tarifs préférentiels sur les pièces "Power Parts" autorisées et "Power Wear" (vêtements). Des catalogues seront disponibles chez les distributeurs KTM.

Pour participer aux épreuves retenues pour le KTM Trophée SUPERMOTARD, les pilotes devront également acquitter des droits d'engagement des épreuves mentionnées **auprès des CLUBS Organisateur et régler la somme de 60 €** (par course) par chèque bancaire, libellé à l'ordre du club organisateur. Le bulletin d'engagement complété et accompagné du règlement devra être adressé le plus tôt possible et au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation à Mme Paulette SENTOST, 2 route de Lagardelle, 31190 MIREMONT (tél. 05.61.50.67.10). Passé ce délai, les droits d'engagement **seront majorés de 50 %** par le Moto Club Organisateur (règlement FFM 2004).

Les vérifications administratives obligatoires pour chaque pilote auront lieu le vendredi après-midi de 14 à 20 h et le samedi matin de chaque course de 7 à 9h30 exclusivement, avec présentation de la licence et du permis de conduire ou C.A.S.M.

#### ARTICLE 5 – DEROULEMENT

Les pilotes seront répartis dans la catégorie SM 650 ou OPEN SM 650 ( si hors CHAMPIONNAT de France) en deux ou trois séries selon le nombre d'engagés et la capacité d'accueil du circuit et sous la bienveillance du jury de l'épreuve.

##### Samedi matin et après-midi :

- Essais libres et Qualifications.

##### Dimanche matin :

- Repêchages et ½ Finales

##### Dimanche après-midi :

- Finales

1 ou 2 tour de chauffe minimum sera/seront effectués avant le départ de chaque course. Les positions sur la grille de départ pour les qualifications seront établies selon les chronos enregistrés lors de la 2<sup>ème</sup> séance d'essais, et pour les ½ finales et finales, selon les résultats obtenus lors des manches précédentes.

Exemple : les places sur la grille de départ de la finale seront établies en fonction des résultats des demi-finales, etc...

*\*hors frais d'hébergement et de restauration*





#### ARTICLE 6 – CLASSEMENTS

Le classement du KTM Trophee SUPERMOTARD sera établi à partir du classement des catégories SM 650 puis Open A et B dont il sera extrait. En tout premier lieu, à partir du **Classement Général aux points de l'épreuve** et ensuite à partir de la Finale Open A puis Open B, d'où les pilotes du Trophee KTM seront extraits; moins 1 Finale par pilote (X – 1). Il est clairement entendu qu'un pilote qualifié en SM 650 mais qui ne marquerait pas de point dans cette catégorie sera classé prioritairement avant un concurrent Open en fonction de sa place en course.

Le barème des points retenu est le suivant pour toutes les courses:

1 <sup>er</sup>	25 points	6 <sup>ème</sup>	14 points	11 <sup>ème</sup>	9 points	16 <sup>ème</sup>	4 points
2 <sup>ème</sup>	22 points	7 <sup>ème</sup>	13 points	12 <sup>ème</sup>	8 points	17 <sup>ème</sup>	3 points
3 <sup>ème</sup>	20 points	8 <sup>ème</sup>	12 points	13 <sup>ème</sup>	7 points	18 <sup>ème</sup>	2 points
4 <sup>ème</sup>	18 points	9 <sup>ème</sup>	11 points	14 <sup>ème</sup>	6 points	19 <sup>ème</sup>	1 point
5 <sup>ème</sup>	16 points	10 <sup>ème</sup>	10 points	15 <sup>ème</sup>	5 points	20 <sup>ème</sup>	1 point

Le vainqueur du KTM Trophee SUPERMOTARD sera le pilote ayant marqué le plus de points au cours de la saison. Tous les résultats comptent, moins 1 Finale par pilote (X – 1). En cas d'ex æquo, c'est le classement de la dernière épreuve qui sera prépondérant.

#### ARTICLE 7 - DOTATION

Les pilotes du KTM Trophee SUPERMOTARD pourront prétendre aux primes d'arrivée de l'épreuve affectées aux résultats de la Finale SM 650 ou OPEN et payées par le club organisateur. En complément, ils bénéficieront de primes et de dotations spécifiques au Trophee KTM comme suit :

##### Dotation financière :

1 <sup>er</sup>	150 €	4 <sup>ème</sup>	60 €
2 <sup>ème</sup>	110 €	5 <sup>ème</sup>	40 €
3 <sup>ème</sup>	90 €		

##### Dotation KTM :

Des primes d'arrivée seront données aux cinq premiers pilotes du classement de la finale, équipés avec le pack KTM 2003 ou 2004. (Pack : Casque KTM , combinaison KTM, gants KTM)

1 <sup>er</sup>	pilote équipé pack KTM de chaque épreuve	80€
2 <sup>ème</sup>	pilote équipé pack KTM de chaque épreuve	60€
3 <sup>ème</sup>	pilote équipé pack KTM de chaque épreuve	50€
4 <sup>ème</sup>	pilote équipé pack KTM de chaque épreuve	40€
5 <sup>ème</sup>	pilote équipé pack KTM de chaque épreuve	30€

Ces dotations seront réglées et fournies par ABC COMMUNICATION qui assurera la gestion des classements de chaque course du Trophee.





Un podium spécifique au Trophée KTM sera organisé pour chaque épreuve pour les 5 premiers, juste avant le podium SM 650 (remise de coupes et dotations).  
Le détail des dotations des partenaires du Trophée sera adressé aux participants lors de leur inscription.

#### Dotation Finale :

En fin de saison, le lauréat se verra offrir une **660 SMC Modèle 2004**.

#### **ARTICLE 8 – REGLEMENT TECHNIQUE**

**ABC Com et KTM France** désigneront un **responsable technique** pour l'ensemble des courses du Trophée. Cette personne sera chargée de la parfaite application du règlement et de la conformité des motos utilisées en fonction des points technique ci dessous.

#### **VERIFICATION :**

Les opérations de vérification technique auront lieu le vendredi après-midi de 14 à 20 h et le samedi matin de 7 à 9h30 sur le lieu même de chaque course.

Les motos devront répondre aux critères de sécurité exposés sur le règlement technique général du Championnat de France de Supermotard (voir annuaire FFM de l'année en cours), avec notamment le montage de récupérateurs de fluides.

#### **ROUES :**

Les roues devront rester d'origine et recevoir obligatoirement des pneumatiques de marque Michelin dont le modèle sera précisé ultérieurement.

#### **FREINS :**

Les freins performants sont fortement conseillés. A cet effet, seul le système de freinage origine ou le kit freinage compétition commercialisé par KTM France sont admis. Le kit freinage compétition KTM du catalogue KTM Power Parts 2004, est disponible chez les distributeurs KTM. Pour les participants du **TROPHEE KTM SUPERMOTARD**, un prix préférentiel sera appliqué.

#### **MOTO :**

La moto devra strictement garder son aspect d'origine (couleurs, décoration ...).

#### **MOTEUR :**

Le moteur devra rester d'origine. La préparation moteur est interdite. Des contrôles moteurs seront effectués en cours de la saison.

#### **ECHAPPEMENT :**

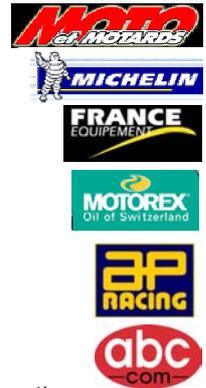
Seule l'origine ou les lignes d'échappement présentées dans le catalogue KTM Power Parts 2004 sont admises.

#### **EQUIPEMENT:**

Les pilotes devront porter une combinaison cuir une pièce (pas de doublure nylon), une protection dorsale homologuée, des gants type «route» ou «vitesse» et un casque intégral homologué.

Les pilotes du Trophée bénéficieront d'une tarification préférentielle s'ils souhaitent acheter le Pack KTM présentée dans le catalogue KTM Power Wear 2004.





#### **PARTENARIAT:**

Les pilotes devront obligatoirement apposer :

- 1) sur leur moto, les autocollants des partenaires du Trophée KTM (précisé ultérieurement)
- 2) sur leur combinaison cuir, les écussons des partenaires du Trophée KTM (précisé ultérieurement)

Un équipement ou un marquage non conforme au règlement entraînera le déclassement de l'épreuve voire du Trophée en cas de récidive.

#### **ARTICLE 9 – CONTROLE DES EPREUVES ET RECLAMATIONS**

Chaque épreuve du Trophée sera placée sous le contrôle d'ABC Communication selon les règlements de la FFM. Les éventuelles réclamations seront formulées selon les règles définies dans l'annuaire FFM (règlement Supermotard) pour la partie sportive uniquement. Toute réclamation extra-sportive sera formulée auprès des promoteurs du Trophée.

#### **ARTICLE 10 – CALENDRIER :TOTAL DE 6 EPREUVES (NON DEFINITIF)**

- 17/18 AVRIL CAHORS – 46
- 12/13 JUIN VALENCE – 26
- 3/4 JUILLET FOUGERES – 35
- 7/8 AOUT ALPE D'HUEZ (EUROPE) – 38
- 12/13 SEPTEMBRE VILLARS SOUS ECOT – 25
- 26/27 SEPTEMBRE RIVESALTES – 66

#### **ARTICLE 11 – STAGE DE PILOTAGE**

Un stage de « glisse » avec Gilles Salvador est compris dans le prix de l'inscription. La durée est de 2 jours. La période prévue est le 11 et 12 Mars 2004. Seul l'hébergement et la restauration seront à la charge des stagiaires. Soit 65 € TTC. Celui ci se déroulera sur le circuit de BELMONT sur RANCE.

#### **CONTACT :**

**Pour le déroulement des épreuves du TROPHEE et toutes questions sur le TROPHEE lui-même :**

##### **ABC COMMUNICATION**

30 rue Général Prestat  
BP 322  
12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE CEDEX

Téléphone : 05 65 45 76 14  
Télécopie : 05 65 45 77 02  
Email : abc-supermot@wanadoo.fr

